

« Notre médecin a ce qu'il a besoin... »!!!

Depuis quelques semaines, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) fait passer à la télévision de nombreux messages publicitaires visant à exprimer son désaccord avec la réforme du réseau de la santé proposée par le ministre Barrette. Ces messages revêtent tous la même forme : on voit défiler à l'écran un texte qui nous apprend qu'un patient devait être opéré et que le chirurgien était prêt à procéder à l'intervention. Puis, quelques mots clés sont modifiés et le texte passe à la forme négative pour indiquer que le patient n'a pas été opéré, faute de ressources.

M^{me} Danielle Langelier, une membre de l'Asulf, a relevé une grossière erreur de français dans l'un des mes-

sages : « Notre médecin a ce qu'il a besoin pour opérer... » Le texte modifié annonce que « Notre médecin n'a pas ce qu'il a besoin pour opérer... ». Elle a envoyé un courriel à la Fédération pour lui faire part de sa stupéfaction devant une erreur aussi importante dans une publicité faite par l'un des groupes de personnes les plus instruites de la société.

La FMSQ a immédiatement répondu que la correction avait été demandée au publicitaire, mais que la modification n'avait malencontreusement pas été apportée avant la diffusion du message en question. Toutefois, la FMSQ a ajouté que les démarches nécessaires avaient été entreprises afin que la situation soit corrigée dans les meilleurs délais.

Victoire à Nîmes

Le Tribunal administratif de Nîmes vient d'exiger, c'était le 28 avril dernier, que la Municipalité respecte la loi Toubon du 4 août 1994, à la suite d'une bataille menée par l'Afrav (Association Francophonie Avenir) depuis 2008. La Ville affichait 89 panneaux d'information destinés aux touristes. Ces panneaux étaient présentés en français et suivis d'une traduction anglaise. Or, la loi Toubon exige que les panneaux contiennent au moins deux traductions s'ils ne sont pas uniquement en français. La mairie a six mois pour corriger la situation. En somme, si la Municipalité tient mordicus à une traduction anglaise de ses panneaux, elle doit le faire également dans une autre langue (par exemple en espagnol, en italien ou en russe...). L'exigence de la loi a pour effet de briser l'encerclement par l'anglais. Une deuxième traduction constitue, à n'en pas douter, une fenêtre sur d'autres langues et d'autres pays. Une telle pratique serait sans doute de mise en territoire québécois, lequel est complètement enclavé dans un monde anglo-saxon.



Rapport d'activité, 2014

Le rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2014 et signé par la présidente est disponible au secrétariat. M^{me} Vachon-L'Heureux en a fait la présentation lors de l'assemblée générale du 6 mai (Québec) et lors de la séance d'information du 13 mai (Montréal). Les membres intéressés sont invités à écrire à Info@globetrotter.net ou à téléphoner au 418 622-1509.

Henri Laberge honoré



M. Henri Laberge, l'un des membres fondateurs de l'Asulf avec MM. Robert Auclair, Marcel Deschamps et Michel Sparer, a été le lauréat du prix Rosaire-Morin 2014. L'Action nationale le lui a attribué en reconnaissance de l'ensemble de ses activités en faveur du développement de la conscience nationale. M. Denis Monière rend hommage au collègue Laberge

dans L'Action nationale de novembre dernier. La présidente de l'Asulf félicite le lauréat, souligne son apport à la préparation de la Charte de la langue française et sa participation à la mise sur pied de l'Asulf en 1986. De fait, M. Laberge fut le deuxième membre de la nouvelle association et il siégea au conseil d'administration jusqu'en 1990.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial : La qualité du français partout	2
⇒ Chaudière ou fournaise?	2
⇒ Le chemin de Sainte-Foy?	2
⇒ Conseil d'administration 2015-2016	2
⇒ Nouvelle édition du <i>Multidictionnaire</i>	3
⇒ Les Films Paradis présente ou présentent...?	3
⇒ Des chroniques savoureuses	3
⇒ Prix de l'Asulf : Une lettre signée Jacques Cartier	4
⇒ Site Web de l'Asulf : bonnes nouvelles!	4
⇒ Constitution en personne morale	4

La qualité du français partout

Le souci de la qualité n'est pas uniquement l'apanage de ceux et celles qui enseignent le français ou de ceux et celles qui apprennent le français, soit à titre de langue maternelle ou de langue seconde. Il appartient aussi à la famille, au milieu de travail et à la communauté : trois lieux de discours qui font écho à la langue des adultes.

Le français nous accompagne tout le long de notre vie. Il permet d'exprimer notre pensée et d'enrichir notre univers personnel à travers les nombreuses expériences que la vie nous propose. S'attacher à la qualité de la langue dans la famille, c'est déjà s'engager dans la vie collective. S'attacher à la qualité de la langue publique, celle des échanges entre les locuteurs et les locutrices, c'est s'éveiller à la richesse communautaire.

Comment aborder la qualité de la langue? Une seule avenue à emprunter, celle de la correction.

Reprenons les propos d'André Langevin, un ardent défenseur de l'unilinguisme du Québec, qui écrivait : « Il n'y a pas deux manières d'écrire en français. Il n'y en a qu'une et qui est d'écrire correctement. » La correction fait appel à la maîtrise de la mécanique langagière, qui doit être acquise et entretenue sans relâche afin de manier habilement l'outil de penser par excellence que la nature humaine met à notre disposition, notre langue maternelle.

Pour la langue française, celle qui est la nôtre, le secret de la correction se cache, d'une part, dans l'agencement approprié des parties du discours et, d'autre part, dans la connaissance et l'utilisation juste et pertinente du vocabulaire. Que voilà un bel objectif à poursuivre à l'aide des interventions que nous souhaitons de plus en plus nombreuses et ciblées au cours de l'année qui vient.

La présidente
Pierrette
VACHON-
L'HEUREUX



Chaudière ou fournaise?

Fin mars dernier, un membre fit remarquer à un fournisier de mazout qu'il utilisait encore l'expression « fournaise » dans sa publicité. La démarche fut l'occasion d'un retour sur les efforts de francisation des années 1950. L'ingénieur-conseil Claude Dupras, mis au courant de la démarche, rappela que son entreprise employait à l'époque le mot « chaudière » dans les devis. On l'utilisait dans le catalogue de Volcano. M. Dupras avait élaboré un dictionnaire de francisation de la robinetterie et de la plomberie en collaboration avec un représentant de la compagnie Crane, dont le patronyme était Perrault.

Ce dernier fut le héraut du programme. Il avait francisé l'appellation de tous les produits du secteur. À ce

moment-là, nombre de documents de l'État étaient rédigés en anglais. Les entrepreneurs généraux étaient tantôt francophones, tantôt anglophones, mais les entrepreneurs spécialisés étaient en grande majorité de langue anglaise. Ce fut le cas, par exemple, des plans et devis de l'édifice d'Hydro-Québec, établis par les ingénieurs Leblanc et Montpetit. Les communautés religieuses engageaient des entrepreneurs de langue française, mais, au dire de M. Dupras, les documents étaient remplis d'anglicismes. La mise sur pied de nouveaux bureaux d'ingénieurs au tournant des années 1960 a amené un effort de francisation dans le domaine de la construction tant au Québec qu'au Canada grâce à l'aide des gouvernements.

Le chemin de Sainte-Foy?

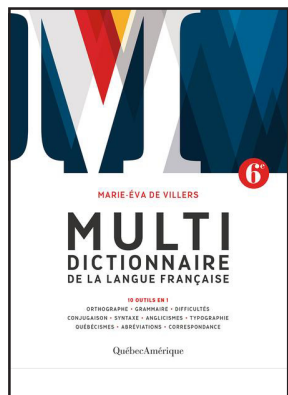
M. Robert Auclair a récemment relevé dans les archives de l'Asulf une lettre de Jacques Boulay (mort en 2008) datée du 16 avril 1993 et dont l'essentiel portait sur l'appellation « Collège des médecins », aujourd'hui remplacée par « Ordre des médecins ». Jacques Boulay, membre du comité d'étude des termes de médecine, ajouta un post-scriptum : « Je me suis permis de corriger l'adresse du tribunal [...] le chemin Sainte-Foy est en fait le chemin de Sainte-Foy, [...] c'est le chemin qui conduit à Sainte-Foy. Les gens simples disant d'ailleurs presque tous le chemin d'Sainte-Foy. Le chemin Saint-Louis, quant à lui, est bien nommé, puisqu'il n'y a pas de localité dénommée Saint-Louis où il conduit. » Le problème soulevé par le médecin a été réglé si l'on veut par les fusions de 2001 : la ville est devenue un quartier de la capitale.

Conseil d'administration

2015-2016

M^{me} Lola LeBrasseur, retraitée de la FTQ, principalement chargée de la francisation au sein de la Fédération au cours des vingt dernières années, a été élue administratrice lors de l'assemblée générale (6 mai). Deux membres sortants du conseil ont retiré leur candidature, soit M^{me} France Salvaille et M. Gilles Levasseur. Les autres membres dont le mandat se terminait ont été élus à l'unanimité : André Breton, Christian Hébert, Léone Tremblay et Pierrette Vachon-L'Heureux. À ces administrateurs s'ajoutent ceux dont les mandats se poursuivent : Alain Bélanger, Gaston Bernier, Jean-Guy Lavigne et Louis Le Borgne. Un poste reste à pourvoir.

Nouvelle édition du *Multidictionnaire*



La sixième édition du *Multi* est sur le marché depuis le 29 avril. La première a été publiée en 1988.

Pour tenir compte des avancées des sciences, des technologies de l'information, des préoccupations environnementales et des nouvelles réalités, la sixième édition revue et enrichie comprend 1 500 nouveaux articles (ex. :

dématérialisation, égoportrait, électromobilité, infonuagique) ainsi que plus de 1 500 articles bonifiés. L'ouvrage innove également en incluant plusieurs nouvelles locutions dans sa nomen-

clature, plus de notes syntaxiques et davantage de citations littéraires. Le nouveau *Multi* intègre plus de formes fautives (ex. : *hashtag, *empowerment, *LOL), qui renvoient aux formes correctes correspondantes (mot-clic, autonomisation, MDR, pour mort de rire). Une centaine de tableaux couvrant les notions fondamentales de la grammaire ainsi que 76 modèles de conjugaison complètent le répertoire.

L'achat d'un exemplaire imprimé donne accès à un abonnement gratuit d'un an au portail www.multidictionnaire.com, lequel comprend la sixième édition du *Multi*, le *Multiconjugeur*, des capsules linguistiques ainsi que des citations littéraires de nos écrivains et de ceux de la francophonie.

Les éditeurs veulent décrire le plus fidèlement possible le bon usage contemporain du français au Québec. L'ouvrage devrait se trouver à la portée de tous, simples citoyens ou professionnels de la langue.

Marie-Éva de Villers

Les Films Paradis présente ou présentent...?

La langue française a ses zones floues. Fin mars, un membre de Saguenay confie son scepticisme concernant la phrase : Les Films Paradis présente Les sept péchés capitaux. Il remarque qu'il faut comprendre « l'entreprise Les films Paradis présente... ». Un deuxième membre repère une note sur le sujet publiée dans la Banque de dépannage linguistique : (http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=3393). On y conseille d'accorder le verbe avec le générique s'il y en a un; s'il n'y a qu'un spécifique, comme c'est le cas ici (Les Films...), le verbe s'accorde avec lui. Un troisième intervenant précise : « L'accord au singulier dans "Les films Paradis présente" est ce qu'on appelle en termes techniques une syllepse, c'est-à-dire un accord non selon la grammaire, mais selon le sens... On sait que Les Films Paradis est une entreprise et on fait l'accord en conséquence. C'est la même chose pour "le monde sont drôles", "on est arrivés", "la plupart sont morts", etc. En somme, l'un ou l'autre accord sont possibles, mais suivre les recommandations de la BDL permet d'éviter la contestation ou les discussions.

Des chroniques savoureuses

Vous connaissez les capsules ou épisodes sur la langue présentés à TV5 par Bernard Cerquiglini?

En avril dernier, la station de télé mettait à la disposition des téléspectateurs environ 800 vidéos de deux minutes chacune sur son site. Parmi les thèmes abordés, on trouve les suivants : alternative, week-end, boulevard et avenue, dédier, fleuve et rivière, sur, briefer quelqu'un, finaliser, pitch, via, écrasement, challenge... Il y a 88 écrans de neuf épisodes (ou capsules) cliquables. Un moteur de recherche facilite le repérage des mots ou expressions commentés.

Le professeur, excellent communicateur, donne des explications on ne peut plus claires. Il faut visionner quelques vidéos; vous serez épatés. L'adresse de la collection est www.tv5monde.com/cms/chaine-francophone/lf/Merci-Professeur/p-17081-Merci-Professeur.htm.

M. Cerquiglini a publié le volume *Merci professeur; chroniques savoureuses sur la langue française en 2008* (Paris : Bayard, 2008; 328 p.). Le volume réglera les amoureux de la langue qui ne sont pas abonnés à Internet.

Conseil d'administration

Présidente	Pierrette VACHON-L'HEUREUX
Vice-président	Gaston BERNIER
Secrétaire	Léone TREMBLAY
Trésorier	Christian HÉBERT
Membres	Alain BÉLANGER André BRETON Jean-Guy LAVIGNE Louis LE BORGNE Lola LEBRASSEUR

Fondateur et président honoraire
Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction du numéro 61, juin 2015

Rédaction : Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER
Pierrette VACHON-L'HEUREUX
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

Prix de l'Asulf : Une lettre signée Jacques Cartier



Le lauréat accompagné de la présidente de l'Asulf

Le Prix de l'ASULF 2015, décerné en collaboration avec la Société historique de Québec, a été remis par notre présidente, M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux, à Ludovic Leclerc, élève de troisième secondaire du Collège des Compagnons. Le texte primé se présente sous la forme d'une lettre signée Jacques Cartier, dont le thème est De misère et d'espoir.

Selon les membres du comité, M^{mes} Cendrine Audet, Danielle Langelier et Pierrette Vachon-L'Heureux, la lettre illustre de belle manière la rédaction dans un français de qualité et l'engagement d'un professeur d'histoire en faveur du bon usage de ses élèves.

On peut lire les textes des gagnants de l'année 2015 en visitant le : <http://societehistoriquedequebec.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/Gagnants-du-concours-2015.pdf>

La présidente, Pierrette Vachon-L'Heureux

Texte de la plaque remise au lauréat
Concours d'écriture historique / 8^e édition /
Société historique de Québec
Félicitations à Ludovic Leclerc
Élève de M. Martin Bélanger
Collège des Compagnons
Pour la qualité de son français écrit lors du
Concours d'écriture historique,
il remporte le Prix de l'ASULF
*Association pour le soutien
et l'usage de la langue française*

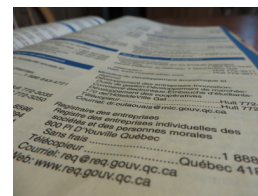
Site Web de l'Asulf : bonnes nouvelles!

Comme vous le savez, notre site Web a été piraté en juillet 2014. Depuis ce temps, les internautes se butent à un message les informant de la situation. Nous attendions une subvention demandée au Secrétariat à la politique linguistique pour solliciter des soumissions afin de pouvoir procéder à une refonte complète du site. Nous sommes heureux de vous annoncer la réception de la subvention, de sorte que les membres du comité du site Web ont pu reprendre leurs travaux. Déjà trois soumissions ont été déposées et analysées; les membres ont soumis une recommandation au bureau de direction du conseil d'administration afin d'autoriser le contrat qui sera accordé à la firme retenue. Le délai de refonte est évalué à environ un mois, de sorte que la mise en ligne du nouveau site pourrait être annoncée d'ici le début de l'été. Dès que celui-ci sera actif, un message sera transmis à tous les membres.

Le président du comité, Alain Bélanger

Constitution en personne morale

Je consulte l'annuaire téléphonique de Québec au mot Avocats – Guide par domaines d'exercice. Le deuxième domaine mentionné est « Incorporation ». Que signifie ce mot? Je poursuis ma consultation en allant à la section de l'annuaire intitulée « Les pages du gouvernement – Québec ». Parmi les rubriques, je repère « Incorporation ». À la rubrique 32, intitulée Entreprises, il est question du Registraire des entreprises et l'on y fait mention des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Je commence à comprendre.



De toute évidence, le mot incorporation est ici un calque de l'anglais *incorporation*, dérivé de *corporation*. Ce dernier mot se rend en français par personne morale. Il devrait donc être remplacé par « constitution en personne morale », vocabulaire utilisé dans le Code civil depuis 1991.

Robert AUCLAIR

ADHÉSION À L'ASULF

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 100 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 500 \$
Date _____

PAIEMENT À L'ORDRE DE L'ASULF